



Número de Révision: 002.1

Date de sortie: 11/05/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE AA 3951 1L	Numéro IDH:	2298394
Type de produit/utilisation recommandée:	Adhésif à photodurcissement	numéro d'item	2298394
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887 (appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H227 - LIQUIDE COMBUSTIBLE. H302+H312 - NOCIF EN CAS D'INGESTION OU DE CONTACT CUTANE. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H317 - PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. H318 - PROVOQUE DE GRAVES LESIONS DES YEUX. H360 - PEUT NUIRE A LA FERTILITE OU AU FOETUS.
----------------	--

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	4
TOXICITE AIGUË ORAL.E.AUX.ES	4
TOXICITE AIGUË CUTANE	4
IRRITATION CUTANEE	2
LESIONS OCULAIRES GRAVES	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	1B

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.
--------------------	---

Numéro IDH: 2298394

Nom du produit: LOCTITE AA 3951 1L

Intervention:	<p>P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.</p> <p>P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.</p> <p>P301+P312+P330 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.</p> <p>P302+P352+P312 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas de malaise, consulter un médecin ou un centre antipoison.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.</p> <p>P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.</p>
Stockage:	<p>P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P405 - Garder sous clef.</p>
Élimination:	<p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p>

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Acrylate d'isobornyle	5888-33-5	10 - 30
N,N-Diméthylacrylamide	2680-03-7	10 - 30
Ester d'acrylate	2399-48-6	10 - 30
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	84434-11-7	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Appeler un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:	Ne pas faire vomir. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Garder la personne calme. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Une polymérisation non contrôlée peut se produire à température élevée, entraînant des explosions ou une rupture des contenants d'entreposage.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de silicium. Vapeurs toxiques et irritantes. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement:	Ne pas laisser le produit entrer dans les égoûts ou les voies d'eau.
Méthodes de nettoyage:	Enlever toute source d'ignition. Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:	Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Ne pas goûter ou avaler. NE PAS chauffer ni vaporiser. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Consulter la section 8.
Stockage:	Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Rien	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:	La ventilation par aspiration à la source est recommandée quand la ventilation générale n'est pas suffisante pour maîtriser la contamination aéroportée à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition professionnelle.
Protection respiratoire:	Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Si la matière est manutentionnée à température élevée ou dans des conditions pouvant créer des buées, et sans contrôles techniques, un respirateur approuvé NIOSH doit être utilisé.
Protection des yeux:	Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Utiliser un masque complet s'il y a des risques d'éclaboussures ou de pulvérisation du produit.
Protection de la peau:	Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Limpide
Odeur:	Acrylique
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	> 100 °C (> 212°F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	1.0546
Densité de vapeur relative:	Non disponible
Point d'éclair:	76 °C (168.8 °F) ASTM D3278
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité:	Non disponible
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	1.36 % (ASTM D5403)
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de silicium. Vapeurs organiques irritantes.
Produits incompatibles:	Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants forts. Agents réducteurs. Alcalis. Initiateur de polymérisation. Peroxydes. Initiateurs radicaux libres. Métaux lourds. Gaz inertes. Oxygène scavengers.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Eviter les températures supérieures à 26°C (80°F). Stockez loin des matériaux incompatibles. Rayons directs du soleil. Lumière UV. Conditions de gel.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: L'acrylamide modifiée est nocive par inhalation. Irrite les voies respiratoires. Les vapeurs et les brouillards irriteront le nez et la gorge, et possiblement les yeux. Maux de tête. Nausée. NE PAS chauffer ni vaporiser car cela augmente le risque d'inhalation.

Contact avec la peau: L'acrylamide modifiée peut être absorbé par la peau en quantités nocives. Toxique. Peut causer une réaction allergique de la peau. Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Le contact avec les yeux entraînera une irritation.

Ingestion: L'acrylamide modifiée est nocive si avalée. Toxique.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Acrylate d'isobornyle	Rien
N,N-Diméthylacrylamide	Rien
Ester d'acrylate	Rien
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Rien

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Acrylate d'isobornyle	Irritant	Allergène	
N,N-Diméthylacrylamide	Irritant		Yeux Mutagène Reins
Ester d'acrylate	Irritant	Allergène	
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle			

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Acrylate d'isobornyle	Non	Non	Non
N,N-Diméthylacrylamide	Non	Non	Non
Ester d'acrylate	Non	Non	Non
phényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphinate d'éthyle	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Isobornyl acrylate)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Isobornyl acrylate)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: Isobornyl acrylate

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 3,8,11

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 11/05/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.